
États financiers du Régime d'épargne-études Génération

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4-5
États de la situation financière	6
États du résultat global (perte)	7
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	7
Tableaux des flux de trésorerie	8
Annexe du portefeuille	9-14
Notes annexes	15-26
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	27
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	28

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« LACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. LACGI, qui administre le Régime, maintient des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables IFRS et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les méthodes comptables significatives que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur externe pour l'exercice clos le 31 mars 2025, Baker Tilly WM LLP, a procédé à l'audit des états financiers, dont les résultats se trouvent dans le Rapport de l'auditeur indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



Alex Manickaraj
Chef de la direction

23 juin 2025
Toronto (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du Régime d'épargne-études Génération

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris informations importantes sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et rester attentif aux indications que les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés

Le 23 juin 2025
Vancouver, (B.C.)

Régime d'épargne-études Génération
 États de la situation financière
 aux 31 mars 2025 et 2024
 (Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17 552 777	14 264 362
Placements à la juste valeur	6	602 309 555	628 132 431
Subventions à recevoir	Tabl. 2	331 408	693 463
Dividendes à recevoir		241 389	262 912
Intérêts à recevoir			
		<u>3 431 414</u>	<u>3 602 692</u>
		<u>623 866 543</u>	<u>646 955 860</u>
Passif			
Comptes créditeurs		1 041 412	1 151 594
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	3 037	4 080
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	375 534	2 520 971
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		<u>622 446 560</u>	<u>643 279 215</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs		366 755 095	404 369 509
Cumul des subventions gouvernementales	5	149 557 661	164 268 334
Moins-value des placements		39 495 614	(5 289 974)
Revenu de placement cumulé et distribué et profits réalisés sur les placements		<u>66 638 190</u>	<u>79 931 346</u>
		<u>622 446 560</u>	<u>643 279 215</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

_____, administrateur

_____, administrateur

_____, administrateur

Régime d'épargne-études Génération

États du résultat global (perte)

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		15 672 120	15 439 988
Dividendes		3 276 079	2 943 800
Pertes réalisées à la cession de placements		(7 848 056)	(9 928 673)
Variation de la plus-value latente sur les placements		44 785 588	29 146 896
		55 885 731	37 602 011
Charges			
Frais d'administration	4	9 141 939	9 146 261
Honoraires d'audit		160 000	171 584
Autres charges		37 715	41 217
Comité d'examen indépendant		24 050	11 050
		9 363 704	9 370 112
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		46 522 027	28 231 899

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice		643 279 215	667 531 232
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		46 522 027	28 231 899
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	22 600 840	29 251 639
Subventions gouvernementales reçues	Tableau 2	2 612 511	4 002 529
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)			
Bon d'études canadien (BEC)		272 111	339 653
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)		13 200	22 800
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		(32,479)	212 595
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)		-	1,788
		25 466 183	33 831 004
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Remboursement des cotisations des souscripteurs			
Paiements aux bénéficiaires		(60 215 253)	(59 918 534)
Subventions gouvernementales		(17 576 017)	(17 127 637)
Revenu tiré des subventions gouvernementales		(4 625 713)	(3 122 925)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs		(10 403 882)	(6 145 824)
		(92 820 865)	(86 314 920)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice		622 446 560	643 279 215

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études Génération Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	46 522 027	28 231 899
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la plus-value latente sur les placements	(44 804 434)	(28 953 978)
Pertes réalisées à la cession de placements	7 839 667	10 270 053
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	(2 311 184)	1 936 007
Subvention à recevoir	362 055	(67 352)
Intérêts à recevoir	171 278	201 286
Dividendes à recevoir	21 523	(43 292)
Comptes créditeurs	(110 181)	(346 221)
Somme à payer pour les titres achetés	-	(153 064)
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	(1 043)	(20 613)
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	165 747	(100 881)
Achat de placements	(129 706 338)	(66 129 690)
Produit de la vente de placements	192 493 979	101 105 324
	70 643 096	45 929 478
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs payées	(60 215 253)	(59 918 534)
Cotisations des souscripteurs reçues	22 600 840	29 251 639
Subventions gouvernementales reçues	2 865 345	4 579 365
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(32 605 613)	(26 396 386)
	(67 354 681)	(52 483 916)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 288 415	(6 554 438)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	14 264 362	20 818 800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	17 552 777	14 264 362
Trésorerie	14 561 769	10 535 774
Équivalents de trésorerie	2 991 008	3 728 588
	17 552 777	14 264 362
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	15 843 398	15 641 274
Dividendes reçus	3 297 602	2 900 508

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille
Exercice clos le 31 mars 2025
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des cotisations des souscripteurs (67,62 %)			
Titres de gouvernements (10,16 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	15 675 000	15 640 442	15 443 480
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	2 675 000	2 687 917	2 538 201
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2021	3 590 000	3 382 218	3 469 448
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	6 455 000	6 649 527	6 457 582
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	6 025 000	5 998 912	6 096 934
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,25 % 15 mars 2034	2 500 000	2 671 850	2 680 005
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} juin 2027	645 000	588 210	625 592
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	10 650 000	8 403 752	8 302 634
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	8 902 000	10 650 330	8 209 157
Gouvernement du Canada, 3,245 % 24 août 2027	8 965 000	9 008 032	9 126 011
		65 681 190	62 949 044
Titres de gouvernements provinciaux (14,24 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,800 % 18 juin 2048	1 000 000	921 540	784 030
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 537 888
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	6 005 000	6 318 092	4 792 410
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	6 645 000	7 620 149	7 043 368
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	13 600 000	11 429 576	12 857 304
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	27 960 000	29 169 206	22 128 383
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	8 650 000	9 073 739	7 921 497
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	2 500 000	2 400 700	2 578 750
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	750 000	915 025	810 825
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	17 165 494
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	6 509 000	6 706 805	6 534 515
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	1 462 000	1 844 554	1 612 104
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	427 000	567 697	472 702
		100 410 866	88 239 270
Titres municipaux (1,84 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	4 360 000	4 343 837	4 541 835
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	6 900 000	6 533 610	6 893 721
		10 877 447	11 435 556
Titres d'institutions financières (8,22 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	1 935 000	1 931 053	1 942 547
Banque de Montréal 4,309 % 1 ^{er} juin 2027	900 000	900 000	920 358
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	1 948 190
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	1 010 450	998 490
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 % 29 juin 2027	3 000 000	3 039 180	3 101 662
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	743 475
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 633 500
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	4 550 000	4 664 735	4 594 499
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	1 767 577
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 mars 2029	2 000 000	2 011 680	2 077 988
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} février 2029	1 000 000	1 022 280	1 056 380
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	6 220 000	6 306 481	6 452 996
Financière Sun Life Inc. 3,15 % 18 novembre 2036	7 500 000	6 928 875	7 150 275
La Banque Toronto Dominion 4,002 % 31 octobre 2030	3 500 000	3 500 000	3 548 114
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	4 997 691
		51 379 618	50 933 742

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (suite)
Exercice clos le 31 mars 2025
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de sociétés (13,73 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	2,030,000	1,955,117	1,771,053
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	1,935,000	1,896,958	1,954,872
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	4,305,000	4,281,623	4,252,608
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2022	3,943,000	4,189,071	3,950,255
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	1,905,000	1,976,399	1,747,971
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	2,100,000	1,958,529	1,784,433
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	3,518,000	3,357,236	3,159,340
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	2,500,000	2,700,650	2,179,250
Fortis Inc. 4,171 % 9 septembre 2031	750,000	759,313	759,718
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	2,200,000	2,196,964	1,839,530
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	2,000,000	2,000,000	2,093,768
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	6,960,000	6,997,584	7,170,958
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	6,465,000	6,510,126	6,836,802
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	2,250,000	2,301,075	2,360,295
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	3,165,000	3,936,360	3,520,461
Hydro One Limited, 4,25 % 4 janvier 2035	1,500,000	1,499,445	1,535,190
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750,000	757,635	777,234
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mai 2031	1,200,000	1,200,000	1,267,914
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	4,046,000	4,155,551	4,068,536
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	2,010,000	1,949,929	1,700,199
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2,000,000	1,999,940	1,935,560
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	2,000,000	2,151,300	1,983,880
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	2,500,000	2,703,350	2,455,775
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	6,915,000	7,752,149	6,959,740
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	3,615,000	3,992,130	3,640,558
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	3,000,000	3,072,780	3,184,676
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 août 2033	2,250,000	2,284,245	2,382,413
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	2,250,000	2,253,195	2,325,601
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	2,124,000	2,273,344	2,124,255
Transcanada Pipelines Limited 3,000 % 18 septembre 2029	2,500,000	2,627,365	2,445,325
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	900,000	899,802	908,073
		88,589,165	85,076,243
Titres de capitaux propres (9,22 %)			
	Nombre d'actions		
Mines Agnico Eagle Limitée	11,423	805,294	1,780,960
Alimentation Couche-Tard inc.	18,350	758,910	1,302,300
Altius Minerals Corporation	23,782	306,103	588,842
ARC Resources Limited	32,161	343,086	930,418
ATS Corporation	9,069	332,961	325,305
Banque de Montréal	16,013	1,767,698	2,200,506
La Banque de Nouvelle-Écosse	11,011	814,162	751,281
BCE inc.	13,068	753,785	431,636
Boyd Group Services Inc.	1,721	364,920	356,058
Brookfield Corporation	30,032	1,380,168	2,261,710
BRP Inc.	2,910	262,177	141,397
Corporation Cameco	5,849	329,807	346,495
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	11,147	1,297,177	1,561,026
Canadian Natural Resources Limited	43,207	1,363,298	1,913,206
Canadian Pacific Kansas City Limited	17,785	1,127,655	1,796,107
CCL Industries Inc.	9,575	583,694	673,027
CGI inc.	10,196	895,357	1,464,758

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (suite)
Exercice clos le 31 mars 2025
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Groupe Colliers International	3,042	296,453	529,764
Constellation Software Inc.	203	431,059	925,146
Dollarama Inc.	6,149	346,102	946,208
Enbridge Inc.	33,392	1,559,580	2,126,737
FirstService Corporation	2,249	397,524	536,656
Fortis Inc.	7,785	364,905	510,307
Franco-Nevada Corporation	4,449	583,508	1,006,942
Fiducie de placement immobilier Granite	4,764	362,496	319,426
iA Société financière inc.	4,532	391,073	619,343
Intact Corporation financière	5,906	851,122	1,736,423
Kinross Gold Corporation	43,524	324,773	789,090
Les Compagnies Loblaw Limitée	7,214	504,984	1,454,775
Société financière Manuvie	19,736	490,609	884,962
Northland Power Inc.	29,166	743,458	573,695
Nutrien Limited	14,703	961,176	1,050,088
Onex Corporation	7,694	639,974	741,009
Open Text Corporation	7,667	344,010	278,465
Pembina Pipeline Corporation	10,740	465,489	618,194
Power Corporation du Canada	18,150	527,309	923,472
Prairiesky Royalty Limited	27,155	562,589	704,672
Restaurant Brands International Inc.	7,011	535,984	672,565
Rogers Communications Inc.	4,562	276,074	175,318
Banque Royale du Canada	30,023	3,216,012	4,866,728
Shopify Inc.	19,415	1,638,294	2,657,913
Financière Sun Life inc.	6,328	383,267	521,174
Suncor Énergie inc.	15,495	697,768	863,381
Corporation TC Énergie	25,735	1,340,474	1,748,951
Teck Resources Limited	10,015	359,801	524,986
Teck Resources Limited	4,744	254,516	248,680
Telus Corporation	47,435	1,198,850	979,058
Thomson Reuters Corporation	1,964	183,408	487,720
Industries Toromont Ltée	6,409	494,301	721,846
La Banque Toronto-Dominion	33,855	2,746,879	2,919,317
Tourmaline Oil Corporation	3,809	142,296	264,345
Waste Connections Inc.	6,486	741,393	1,819,259
West Fraser Timber Company Limited	2,408	248,702	266,156
Westshore Terminals Investment Corporation	23,107	488,905	569,819
Wheaton Precious Metals Corp.	6,614	207,235	738,585
		<u>39,788,604</u>	<u>57,146,207</u>
Fonds négociés en bourse (10,22 %)			
FINB BMO S&P 500	518,391	24,027,892	45,722,086
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	209,840	7,347,617	12,428,823
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	57,917	3,632,132	5,225,851
		<u>35,007,641</u>	<u>63,376,760</u>
Total des placements des cotisations des souscripteurs		<u>391,734,531</u>	<u>419,156,822</u>

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (suite)
Exercice clos le 31 mars 2025
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des subventions gouvernementales (29,55 %)			
Titres de gouvernements (4,69 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	5 505 000	5 495 464	5 423 691
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	1 090 000	1 095 357	1 034 257
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2021	4 000 000	3 815 935	3 865 680
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	2 800 000	2 881 761	2 801 120
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	2 210 000	2 200 431	2 236 386
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,25 % 15 mars 2034	2 200 000	2 351 228	2 358 404
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} juin 2027	882 000	804 437	855 461
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	4 300 000	3 392 660	3 352 237
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	4 039 000	4 954 029	3 724 645
Gouvernement du Canada, 3,245 %, 24 août 2027	3 385 000	3 401 248	3 445 795
		30 392 550	29 097 676
Titres de gouvernements provinciaux (6,35 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 060 963
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	2 490 000	2 624 166	1 987 194
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	2 661 000	3 056 306	2 820 527
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	5 700 000	4 790 337	5 388 723
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	12 890 000	13 527 638	10 201 533
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	3 875 000	3 989 943	3 548 647
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	1 500 000	1 440 420	1 547 250
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	375 000	458 355	405 413
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	8 056 679
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	3 190 000	3 289 034	3 202 505
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	833 000	1 049 730	918 524
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	192 000	255 264	212 550
		44 811 760	39 350 508
Titres municipaux (0,81 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	1 730 000	1 723 587	1 802 150
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	3 215 000	3 044 284	3 212 074
		4 767 871	5 014 224
Titres d'institutions financières (3,83 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	910 000	908 144	913 549
Banque de Montréal 4,309 % 1 ^{er} juin 2027	450 000	450 000	460 179
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	915 000	908 509	916 501
La Banque de Nouvelle-Écosse 4,68 % 1 ^{er} février 2029	700 000	699 783	728 320
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	992 890	998 490
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 % 29 juin 2027	1 000 000	1 013 060	1 033 887
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	743 475
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 335 075
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	1 850 000	1 903 640	1 868 093
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	695 000	908 530	816 257
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 janvier 2029	750 000	754 380	779 246
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} juin 2029	600 000	613 368	633 828
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	3 000 000	3 026 730	3 112 377
Financière Sun Life inc. 3,15 % 18 novembre 2036	2 790 000	2 577 542	2 659 902
La Banque Toronto Dominion 4,002 % 31 octobre 2030	1 750 000	1 750 000	1 774 057
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	1 998 084
		23 897 295	23 771 320

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de sociétés (5,98 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	935,000	900,574	815,731
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	910,000	892,109	919,346
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	1,752,000	1,742,497	1,730,678
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	1,608,000	1,706,960	1,610,959
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	895,000	928,545	821,225
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	970,000	904,652	824,238
Enbridge Gas Inc. 4,240 % 27 août 2042	1,416,000	1,343,518	1,271,639
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	1,000,000	1,075,412	871,700
Fortis Inc. 4,171 % 9 septembre 2031	230,000	232,757	232,980
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	1,020,000	1,018,592	852,873
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	1,000,000	1,000,000	1,046,884
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	2,585,000	2,598,959	2,663,351
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	2,635,000	2,653,392	2,786,539
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	750,000	767,025	786,765
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	1,258,000	1,584,882	1,399,286
Hydro One Limited, 4,25 % 4 janvier 2035	800,000	799,704	818,768
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750,000	757,635	777,234
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mai 2031	585,000	585,000	618,108
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	1,644,000	1,689,243	1,653,157
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	930,000	902,235	786,659
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1,000,000	999,970	967,780
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	1,000,000	1,075,650	991,940
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	1,000,000	1,081,340	982,310
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	2,710,000	3,037,385	2,727,534
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	1,465,000	1,618,364	1,475,358
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	1,000,000	1,024,260	1,061,559
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 août 2033	800,000	812,176	847,080
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	1,250,000	1,251,775	1,292,000
TransCanada Pipelines 3,300 % 17 juillet 2025	1,362,000	1,458,098	1,362,163
Transcanada Pipelines Limited 3,000 % 18 septembre 2029	1,600,000	1,621,939	1,565,008
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	500,000	499,890	504,485
		38,564,538	37,065,337
Titres de capitaux propres (3,70 %)			
	Nombre d'actions		
Mines Agnico Eagle Limitée	4,589	323,336	715,471
Alimentation Couche-Tard inc.	7,375	305,889	523,403
Altius Minerals Corporation	9,546	122,914	236,359
ARC Resources Limited	12,924	137,954	373,892
ATS Corporation	3,640	133,639	128,200
Banque de Montréal	6,431	711,994	883,748
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,433	331,642	302,464
BCE inc.	5,261	302,884	173,771
Boyd Group Services Inc.	690	146,411	142,754
Brookfield Corporation	12,076	557,772	909,443
BRP Inc.	1,168	105,233	56,753
Corporation Cameco	2,355	132,848	139,510
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,349	268,863	328,954
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,133	256,929	298,705
Canadian Natural Resources Limited	17,362	547,959	768,789
Canadian Pacific Kansas City Limited	7,151	457,611	722,179
CCL Industries Inc.	3,843	234,650	270,124
CGI inc.	4,095	363,507	1 ³ 588,288

Régime d'épargne-études Génération
Annexe du portefeuille (suite)
Exercice clos le 31 mars 2025
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Groupe Colliers International	1,221	118,978	212,637
Constellation Software Inc.	83	178,503	378,262
Dollarama Inc.	2,480	140,306	381,622
Enbridge Inc.	13,414	626,073	854,337
FirstService Corporation	902	159,440	215,235
Fortis Inc.	3,134	146,858	205,434
Franco-Nevada Corporation	1,785	235,198	403,999
Fiducie de placement immobilier Granite	1,912	145,489	130,567
iA Société financière inc.	1,819	156,970	248,585
Intact Corporation financière	2,367	341,190	695,922
Kinross Gold Corporation	17,522	129,567	317,674
Les Compagnies Loblaw Limitée	2,898	203,015	584,411
Société financière Manuvie	7,938	199,936	355,940
Northland Power Inc.	11,707	298,749	230,277
Nutrien Limited	5,910	386,860	424,127
Onex Corporation	3,088	257,197	297,405
Open Text Corporation	3,077	138,064	111,757
Pembina Pipeline Corporation	4,323	187,252	248,832
Power Corporation du Canada	7,286	211,672	370,712
Prairiesky Royalty Limited	10,900	223,449	282,855
Restaurant Brands International Inc.	2,814	215,182	269,947
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	1,837	111,477	70,596
Banque Royale du Canada	12,056	1,297,146	1,954,278
Shopify Inc.	7,809	658,243	1,069,052
Financière Sun Life inc.	2,548	154,398	209,853
Suncor Énergie inc.	6,227	281,479	346,968
Corporation TC Énergie	10,338	537,811	702,571
Teck Resources Limited	5,929	246,462	310,799
Telus Corporation	19,041	481,238	393,006
Thomson Reuters Corporation	788	73,597	195,684
Industries Toromont Ltée	2,572	198,671	289,684
La Banque Toronto-Dominion	13,610	1,104,354	1,173,591
Tourmaline Oil Corporation	1,533	57,225	106,390
Waste Connections Inc.	2,597	297,443	728,432
West Fraser Timber Company Limited	966	99,779	106,772
Westshore Terminals Investment Corporation	9,275	195,906	226,687
Wheaton Precious Metals Corp.	2,662	84,202	297,266
		16,021,414	22,964,973
Fonds négociés en bourse (4,18 %)			
FINB BMO S&P 500	213,168	9,886,310	18,801,417
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	84,191	2,948,790	4,986,633
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	23,281	1,461,557	2,100,645
		14,296,657	25,888,695
Total des placements des subventions gouvernementales		172,752,085	183,152,733
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (97,17 %)		564,486,616	602,309,555
Trésorerie (2,35 %)		14,561,769	14,561,769
Équivalents de trésorerie (0,48 %)		2,991,008	2,991,008
Total du portefeuille de placements – 100 %		582,039,393	619,862,332

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été administré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. Elle continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social et le principal établissement du Régime sont situés au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (« contrats de PAE »). La Fondation et ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur sera un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne seront pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes d'un contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études sont payés à partir du revenu tiré des cotisations du souscripteur.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et d'ACGI le 23 juin 2025.

2. Base de présentation et politiques comptables importantes

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables IFRS (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

Méthodes comptables significatives

a) Normes comptables récemment adoptées

Le Régime a adopté la modification suivante des normes IFRS qui sont obligatoirement applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} avril 2024. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les informations à fournir ou les montants présentés dans les présents états financiers.

Modifications à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Base de présentation et politiques comptables importantes (suite)

a) Normes comptables récemment adoptées (suite)

En octobre 2022, le Bureau international des normes comptables (IASB) a publié des modifications à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Ces modifications visaient à améliorer l'information fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect de clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Ces modifications de la norme IAS 1 remplacent, mais intègrent les modifications antérieures, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés en janvier 2020, qui précisent que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs doivent être classés comme des passifs non courants si l'entité dispose d'un droit substantiel de différer le règlement pour au moins 12 mois à la fin de la période de présentation de l'information financière.

b) Normes comptables publiées récemment mais non encore en vigueur

Le Régime n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes, comme il est décrit ci-après, qui ont été publiées, mais qui ne sont en vigueur que pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} avril 2025 ou des périodes ultérieures.

Norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 *États financiers : présentation et informations à fournir*. Cette norme vise à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des états financiers et des informations à fournir en donnant des directives à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principales modifications portent sur le renforcement des exigences en matière de présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que sur la fourniture d'information supplémentaire visant à améliorer la transparence et la comparabilité. En outre, la norme IFRS 18 exige que les entités classent les revenus et les charges en cinq catégories, dont trois sont nouvelles (« exploitation », « investissement » et « financement »), ainsi que les catégories « impôt sur le revenu » et « activités abandonnées ». La nouvelle norme définit des exigences détaillées pour le classement des revenus et des charges dans chaque catégorie. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2027. Le Régime évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers.

Clarification de la norme IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 exige que les entités comptabilisent les actifs et les passifs financiers lorsqu'elles deviennent parties aux conditions contractuelles et qu'elles les évaluent initialement à la juste valeur, ajustée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. La norme est clarifiée afin de fournir de meilleures directives sur la décomptabilisation des passifs financiers, qui peut avoir une incidence sur les processus de rapprochement bancaire, en raison de l'échelonnement des paiements sur les passifs financiers par rapport au règlement effectif de ces dettes. Cette clarification peut entraîner une modification du calendrier de décomptabilisation des passifs financiers dans les situations où des paiements électroniques sont en cause, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} avril 2026. Le Régime évalue actuellement l'impact qu'aura l'adoption de cette clarification de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Base de présentation et politiques comptables importantes (suite)

c) *Instruments financiers*

i. *Comptabilisation*

Le Régime comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Régime n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci).

ii. *Classement et évaluation*

Le Régime détermine la classification de ses instruments financiers lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés selon les catégories d'évaluation suivantes :

- Ceux qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net ou par le biais des autres éléments du résultat global;
- Ceux qui seront évalués ultérieurement au coût amorti.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur dépendent du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont généralement évalués au coût amorti à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure.

Tous les autres actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure, les variations étant comptabilisées par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global (cette désignation étant faite comme un choix irrévocable au moment de la comptabilisation).

Après la comptabilisation initiale à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés et évalués à l'une ou l'autre valeur :

- Coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net, si le Régime a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation ou lorsque cela est nécessaire (pour des éléments comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable aux variations du risque de crédit du Régime.

Le Régime reclasse les actifs financiers uniquement lorsque le modèle économique qu'il suit pour les gérer change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Base de présentation et politiques comptables importantes (suite)

c) *Instruments financiers (suite)*

ii. *Classement et évaluation (suite)*

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier classé et ultérieurement évalué par le coût amorti ou la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés comme produit ou charge.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les subventions à recevoir, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les créditeurs et les sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé, à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et au gestionnaire du fonds, soit Les actifs de croissance Global Inc. et les actifs nets attribuables aux souscripteurs et aux bénéficiaires sont classés au coût amorti.

d) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit exécutoire en vertu de la loi de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

e) *Dépréciation d'actifs financiers*

Le Régime évalue toutes les informations disponibles, y compris, de manière prospective, les pertes de crédit attendues liées aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'existence ou non d'une augmentation importante du risque de crédit. Pour évaluer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, le Régime compare le risque de défaillance sur l'actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale en se fondant sur toutes les informations disponibles ainsi que sur des informations prospectives raisonnables et justifiables. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires et les actifs financiers très liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de leur juste valeur.

g) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Base de présentation et politiques comptables importantes (suite)

h) Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE ou subventions gouvernementales).

i) Cotisations des souscripteurs

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir à l'égard des parts souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais pour services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

j) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

2. Base de présentation et politiques comptables importantes (suite)

j) Subventions gouvernementales (suite)

En 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEEFCEB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEEFCEB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEEFCEB dans les délais suivants :

- i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008;
- ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou
- iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date.

Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEEFCEB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions qui y sont associées seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime à l'égard d'un bénéficiaire sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net, sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances, comme lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime, que la subvention soit comptabilisée à titre de réduction de subvention accumulée au moment du remboursement.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables déterminantes et formuler des jugements qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'année. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

Détermination de la juste valeur des placements

Dans le cadre de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, les estimations les plus importantes consistent à déterminer la juste valeur des actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui se situent à un niveau autre que le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. La détermination de la juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas cotés en Bourse exige des estimations fondées sur les cours publiés qui sont basés sur le cours acheteur fourni par plusieurs courtiers, à un moment aussi rapproché que possible de la fin de l'exercice.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

4. Transactions entre parties liées

Une personne ou une entité est liée au Régime si elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Régime ou si elle est membre de la haute direction du Régime. Au cours de l'exercice, le Régime a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- a. En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait aux actifs du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b. Le passif du Régime comprend une somme de 3 037 \$ (4 080 \$ en 2024) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et le Régime doit à la Fondation une somme de 375 534 \$ (2 520 971 \$ en 2024) à l'égard des frais perçus auprès des souscripteurs et des frais d'administration.
- c. La Corporation REÉÉ Global a reçu des frais de souscription des souscripteurs qui sont déduits des cotisations versées par les souscripteurs et, au 31 décembre 2022, il n'y avait aucuns frais de souscription à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d. Les frais pour services spéciaux payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à La Corporation REEE Global jusqu'en décembre 2020 et à ACGI à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 s'établissent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	404 369 509	435 036 404
Cotisations des souscripteurs	24 383 311	31 483 269
Récupérations de ventes (charges)	(369 149)	(650 241)
Frais de tenue de compte	(1 001 207)	(989 846)
Primes d'assurance	(143 010)	(167 392)
Frais pour services spéciaux	(269 106)	(424 151)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(60 215 253)	(59 918 534)
Solde à la fin de l'exercice	366 755 095	404 369 509

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les actifs et les passifs financiers du Régime classés et évalués au coût amorti sont de nature à court terme et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2025
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2025				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 561 769	2 991 008	—	17 552 777
Placements – titres à revenu fixe	—	432 932 920	—	432 932 920
Placements – titres de capitaux propres	169 376 635	—	—	169 376 635
	<u>183 938 404</u>	<u>435 923 928</u>	<u>—</u>	<u>619 862 332</u>
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2024				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 535 774	3 728 588	—	14 264 362
Placements – titres à revenu fixe	—	480 686 044	—	480 686 044
Placements – titres de capitaux propres	147 446 387	—	—	147 446 387
	<u>157 982 161</u>	<u>484 414 632</u>	<u>—</u>	<u>642 396 793</u>

En ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, le Régime obtient des données sur les prix de la plateforme de recherche sur les obligations de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI »), lesquelles sont tirées de transactions individuelles sur le marché secondaire déclarées par les courtiers membres de l'OCRI, les marchés et les intermédiaires entre courtiers sur obligations et les banques. Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière, qui s'établissait à 622 446 560 \$ au 31 mars 2025 (643 279 215 \$ au 31 mars 2024). Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs. Les objectifs et les méthodes de gestion du capital du Régime n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans ses avoirs investis et est liée au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, d'autres risques de prix, et le risque de change), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Les conseillers du portefeuille du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré trois principaux facteurs de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe, l'autre risque de prix lié aux titres de capitaux propres et le risque de change lié aux fluctuations des taux de change attribuables aux fonds négociés en bourse (« FNB ») cotés sur le marché canadien et ayant une exposition aux actions américaines. L'approche du Régime en matière de gestion du risque de marché n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

8. Gestion des risques (suite)

a. *Risque de marché (suite)*

i. *Risque de taux d'intérêt*

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 :

	2025 %	2024 %
Moins de 1 an	1,5	10,3
De 1 an à 3	22,0	16,3
3-5 ans	25,3	18,4
Plus de 5 ans	51,2	55,0
	100,0	100,0

Au 31 mars 2025, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 mars 2024), le portefeuille de placements de titres de créance aurait augmenté ou diminué d'environ 29,9 M\$ (32,3 M\$ au 31 mars 2024). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

ii. *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à la suite des variations des prix du marché autres que des variations causées par le risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque de prix représente 14,4 % (12,2 % au 31 mars 2024), et les titres de capitaux propres représentent 12,9 % (10,7 % au 31 mars 2024).

Au 31 mars 2025, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 685 755 \$ (1 398 847 \$ au 31 mars 2024). Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

iii. *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime détient des FNB cotés sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 13,2 % (11,2 % au 31 mars 2024) du portefeuille. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 819 400 \$ (716 600 \$ au 31 mars 2024) si le taux de change du dollar américain s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

8. Gestion du risque (*suite*)

b. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières canadiennes qui constituent son exposition la plus importante au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement de l'Instruction générale 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Aux 31 mars 2025 et 2024, le risque de crédit du Régime lié aux titres de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2025 %	2024 %
Notation des obligations		
AAAH/AAA/AAH/AAL	38,70	60,70
AA/AH/A/AL	49,90	24,50
BBB/BB/BBBH/BBBL	11,40	14,80
	100,00	100,00

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Les sources secondaires utilisées incluent Moody's Investors Service et Standard & Poors. L'approche du Régime en matière de gestion du risque de crédit n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse et d'équivalents de trésorerie et investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités attendues. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et le paiement des PAE à partir de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires; ces remboursements et paiements s'effectuent sur demande. Les autres passifs financiers sont tous exigibles dans un délai d'un mois.

L'approche du Régime en matière de gestion du risque de liquidité n'a pas changé de façon importante par rapport à l'exercice précédent.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, LACGI, La Corporation REÉÉ Global et Sam Bouji, l'unique actionnaire de LACGI et de La Corporation REÉÉ Global, ont conclu avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) La Corporation REÉÉ Global entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études. Elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que La Corporation REÉÉ Global et ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, ACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée.

Les conditions ci-dessus ayant été remplies au 31 mars 2023, les contrôles des fonds propres ne s'appliquent plus.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le montant total dû à ces bénéficiaires sera reversé à l'association caritative Chemins à Éducation.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu cumulé	Total
	Nombre	\$	\$	\$
2000	4	3,742	978	4,720
2001	4	3,787	891	4,678
2002	-	2,045	1,623	3,668
2003	51	20,315	6,464	26,779
2004	211	54,650	9,011	63,661
2005	259	107,122	36,015	143,137
2006	416	133,270	47,621	180,891
2007	867	207,916	66,667	274,583
2008	882	213,306	76,177	289,483
2009	1,036	259,967	123,911	383,878
2010	1,585	462,193	192,284	654,477
2011	1,904	617,604	272,751	890,355
2012	2,809	802,822	324,385	1,127,207
2013	4,312	1,072,182	488,907	1,561,089
2014	5,989	1,400,144	588,757	1,988,901
2015	8,181	2,050,637	865,277	2,915,914
2016	10,177	2,423,675	1,077,296	3,500,971
2017	14,845	3,612,038	1,468,883	5,080,921
2018	19,980	4,209,060	1,781,974	5,991,034
2019	21,772	5,296,768	2,043,340	7,340,108
2020	25,604	6,375,227	3,009,365	9,384,592
2021	32,440	8,568,276	6,003,765	14,572,041
2022	49,989	12,232,996	6,114,201	18,347,197
2023	67,585	18,213,576	8,481,459	26,695,035
2024	101,172	31,053,711	13,806,181	44,859,892
2025	153,507	63,513,175	24,112,111	87,625,286
2026	145,370	58,260,761	22,521,339	80,782,100
2027	132,730	50,542,498	19,878,428	70,420,926
2028	120,678	42,404,102	16,905,196	59,309,298
2029	109,128	35,332,675	14,255,088	49,587,763
2030	92,989	26,997,625	11,279,041	38,276,666
2031	80,542	21,492,296	8,982,319	30,474,615
2032	63,054	14,947,627	6,409,210	21,356,837
2033	44,264	9,339,476	4,034,992	13,374,468
2034	39,171	8,146,375	3,124,411	11,270,786
2035	29,213	5,139,886	2,046,104	7,185,990
2036	20,872	3,127,356	1,291,364	4,418,720
2037	9,693	1,225,000	498,429	1,723,429
2038	154	18,876	4,180	23,056
31 mars 2025	1,413,439	439,884,757	182,230,395	622,115,152
31 mars 2024	1,582,526	459,007,416	183,578,336	642,585,752

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

	Nombre de contrats à l'ouverture	Contrats entrants	Contrats sortants	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiement d'aide aux études				
2025	32 153	—	5 498	26 655
2024	37 737	—	5 584	32 153

	2025 \$	2024 \$
Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)	622 115 152	642 585 752
Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :		
Cotisations des souscripteurs	366 755 095	404 369 509
Cumul des subventions gouvernementales	149 557 661	164 268 334
Plus-value (moins-value) latente des placements	39 495 614	(5 289 974)
Revenu de placement cumulé et distribué et profits réalisés sur les placements	66 638 190	79 931 346
	622 446 560	643 279 215
Moins : subventions gouvernementales à recevoir	331 408	693 463
	622 115 152	642 585 752

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.